

Règlement Intérieur 2024 (version 23 janvier 2023)
ASSOCIATION DES RETRAITES DU GOLF D'ENTREPRISE EN LR

Membres du Bureau

Président	Serge CALLEC 36 rue du maréchal MASSENA 34170 Castelnaud-le-Lez	sergecallec@sfr.fr	06 28 92 71 81
Trésorier	Jean-Marie CHENEAUX	jmcheneaux@wanadoo.fr	06 60 82 42 84
Secrétaire	Vincent ALLIER	allier.vincent@wanadoo.fr	06 15 63 74 13

Membres associés

- Jean BOUDON - Chargé de la gestion informatique des résultats de compétitions et de l'administration du site internet <https://golfcorpplr.sportsregions.fr>
- Jean-Marc OZIOL-adjoint au chargé de la gestion informatique

Commission Sportive

La commission Sportive est chargée de l'organisation des compétitions : planification, négociation avec les terrains de Golf et les restaurateurs, gestion et convocations aux compétitions, achats de lots.

Elle est désignée par le Bureau en fonction des compétences recherchées.

Elle a vocation à former de nouveaux animateurs de compétitions pour assurer le renouvellement de l'encadrement de l'association (formation à l'utilisation des outils numériques, stages spécifiques Ffgolf, gestion des compétitions et arbitrage)

Elle suit le bon déroulement du championnat, décide et met en œuvre les adaptations requises en cours d'année.

Elle prépare, en vue de leur soumission à l'avis de l'assemblée générale, les propositions d'évolution du règlement du championnat qui lui semblent pertinentes.

Responsable de la commission sportive : Serge CALLEC

Membres de la commission : Vincent ALLIER, Jean-Bernard BARDY, Jean BOUDON, Alain CAVADORE, François CARPENTIER, Jean-Marie CHENEAUX, Marie-Lou CROS, Jean-Paul MAZEL, Fabienne MORILLON, Jean-Marc OZIOL.

Fonctionnement pratique de l'association

Une adhésion donne droit de vote pour les AG.

Ces droits de vote sont regroupés par AS d'Entreprise.

Chaque AS élit ou désigne un responsable de championnat appelé capitaine. Il est chargé d'assurer la liaison entre les joueurs, le bureau et la commission sportive.

Il est porteur de tous les droits de vote de son AS pour les décisions prises en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire (AGO ou AGE).

Le Règlement intérieur Senior Retraités Golf d'Entreprise est revu en tant que de besoin chaque année en AGO.

Article 1 - Conditions de participation

Être retraité ou conjoint de retraité, ou en préretraite sans activité, sauf dérogation accordée au cas par cas.

Être âgé d'au moins 50 ans

Être licencié à la Ffgolf.

Être adhérent et licencié ou rattaché à une AS Golf Entreprise des départements Aude, Lozère, P.O, Gard et Hérault

Régler une cotisation annuelle décidée en AGO, avant que ne commence le championnat.

Les adhésions sont prises par l'ARGE-LR jusqu'au 31 décembre précédant la saison concernée, dans la limite de 300 joueurs. S'inscrire préalablement auprès du capitaine de son Association. Ce dernier transmettra sur fiche spécifique la liste des inscrits au président de l'association, au chargé de la gestion informatique, à son adjoint et au trésorier :

Serge CALLEC	mail :	sergecallec@sfr.fr	tel :	06 28 92 71 81
Jean BOUDON	mail :	boudon.jean@neuf.fr	tel :	06 81 31 72 14
Jean-Marc OZIOL	mail :	jean-marc.oziol@wanadoo.fr	tel :	06 29 11 72 10
Jean-Marie CHENEUX	mail :	jmcheneux@wanadoo.fr	tel :	06 60 82 42 84

Chaque année le montant de la cotisation annuelle et individuelle est fixé en assemblée générale.

Le montant de la cotisation retenu pour l'année en cours figure en annexe 2.

Un chèque ou un virement global par AS est hautement souhaitable. Le chèque est à envoyer au trésorier de l'association :

Jean-Marie CHENEUX 578 Rue de Coulondres 34980 SAINT CLEMENT DE RIVIERE

Article 2 - Formule de jeu

Règles applicables dans le cadre du championnat

Les règles de golf approuvées par le Fédération Française de Golf s'appliquent ainsi que les règles locales du golf sur lequel se déroule la compétition.

Pour toutes les compétitions, la carte de score précisera si la balle peut ou non être placée. Dans tous les cas la balle ne pourra être placée sur les zones tondues ras à une longueur définie que si cette mention figure explicitement sur la carte de score.

La règle E5 (alternative à l'option coup et distance en cas de balle perdue) est applicable (cf. annexe1)

Chaque membre s'engage à respecter ces règles, ainsi que les articles du présent règlement intérieur.

Championnat individuel

Le championnat se déroule toute l'année, en principe le mardi, sur un nombre de tours défini chaque année avec un maximum de 10 tours réguliers plus 1 tour final. Chaque tour donne lieu à l'attribution de points.

Le nombre de tours retenu pour l'année en cours figure en annexe 2.

Les tours se jouent dans toute la mesure du possible sur des golfs différents par poules.

Les poules sont établies en début d'année à la suite des inscriptions annuelles. Sauf dérogation, il n'est pas possible pour un joueur d'une poule de jouer dans une autre poule. Une telle dérogation pourra être exceptionnellement accordée à un joueur par le Président pour les compétitions de septembre-octobre,

s'il a fait preuve d'une grande assiduité et s'il est en lice pour une place d'honneur au vu de son classement.

La répartition des AS par poule figure en annexe2.

Les points attribués correspondent :

- 1) aux résultats en net stableford pour toutes les Séries
- 2) aux résultats en brut stableford pour les 1ères Séries Dames et Messieurs et 2ème Série Messieurs.

Le classement final individuel du championnat est établi à partir de la somme des scores réalisés par le joueur sur ses n-2 meilleurs tours, n étant égal au nombre de tours réguliers du championnat plus la finale

En cas d'égalité, le départage se fait au vu du score réalisé à la finale f, puis au tour f-1, f-2... en cas d'égalité persistante.

Championnat par AS

Il se déroule conjointement au championnat individuel.

Pour une compétition donnée, le score de l'AS est égal à la somme des 3 meilleurs scores en net des joueurs de l'AS, toutes divisions et toutes équipes confondues.

Les scores d'AS sont cumulés au fil des compétitions et le total de ces scores permet d'établir un classement provisoire des AS au fur et à mesure du déroulement du championnat.

Le classement final par AS est établi en prenant, pour chaque AS, la somme des n-2 meilleurs scores réalisés, n étant égal un nombre de tours réguliers du championnat plus la finale.

Si une AS a participé à moins de n-2 compétitions, son score est égal à la somme des scores réalisés par l'AS sur la totalité des compétitions auxquelles elle a participé.

Article 3 – Bornes des séries et plafonnement du nombre de participants par compétition

Les index constituant les « bornes » de chaque série sont redéfinis chaque année après les inscriptions pour équilibrer numériquement les 2 séries dames et les 3 séries messieurs.

Quelle que soit l'évolution de l'index des joueurs au cours de l'année, ils restent inscrits dans la série où ils figuraient au 1er janvier de la saison de championnat.

Les bornes sont définies à réception des inscriptions. Ces bornes sont sans influence sur la série d'affectation dans la FFG.

Les bornes des séries retenues pour l'année en cours figurent en annexe 2.

Afin d'accélérer le temps de jeu les Pars 3 ne seront pas doublés.

La participation aux compétitions régulières est plafonnée en conséquence à 96 joueurs sur tous les golfs à l'exception du Pic Saint Loup où le nombre de joueurs sera limité à 93 (le parcours comporte 5 Pars 3 au lieu de 4 pour les autres).

Lors de l'inscription à un tour, si le nombre d'inscrits est supérieur au plafond, les anciens salariés des clubs d'entreprise et leur conjoint(e) sont prioritaires pour les inscriptions. En cas de besoin l'organisateur de la compétition demandera aux capitaines des AS les plus importantes (10 joueurs ou plus a priori) de retirer 1 ou 2 joueurs selon le besoin et la taille de l'AS.

Aucune équipe d'AS ne pourra inscrire plus de 25 joueurs à une compétition.

Nota : exceptionnellement, dans certains tours où les effectifs sont peu nombreux, pourront être acceptés comme "invités" quelques joueurs qui ne remplissent pas complètement les conditions requises. Ils ne seront pas classés dans le "championnat".

Le nombre d'invitations est limité à 2 compétitions dans l'année pour une même personne.

Article 4 – Certificat médical :

L'inscription, sur RMS (base de données de la Ffgolf), du certificat ou du questionnaire médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition est obligatoire pour participer à toute compétition.

Article 5 – Retard ou absence :

L'heure de rendez-vous des joueurs est fixée une heure avant le départ du shot-gun. De ce fait, sera considéré comme en retard, tout joueur n'ayant pas retiré sa carte de score à l'accueil du golf avant le départ. Le joueur en retard pourra malgré tout rejoindre la partie dans laquelle il était prévu qu'il joue, indépendamment de l'avancement de la partie.

Les résultats seront validés nuls dans le cadre de notre compétition golf d'entreprise.

Tout joueur en retard ou empêché de venir est prié d'avertir son capitaine d'équipe, qui préviendra l'organisation de la compétition, ou l'accueil du golf, dans le cas d'un forfait de dernière minute. Tout manquement à cette règle sera sanctionné par l'organisateur en concertation avec le capitaine d'équipe.

Article 6- Carte de score non rendue :

Les cartes de score doivent être rendues ensemble, c'est-à-dire par les joueurs composant la partie. Lorsqu'une carte de score n'est pas rendue, le joueur est disqualifié et il encourt les pénalités prévues. Il en va de même si l'ensemble de la partie n'a pas remis les cartes.

Article 7– Respect des règles de golf – respect de l'organisation

La participation à toute compétition implique une connaissance des règles de golf de la part des joueurs. Le non-respect des règles de golf, que ce soit par méconnaissance de ces règles ou par le fait de tricherie, est passible de sanctions prononcées par le président de l'ARGE-LR (ou de son représentant), assisté des membres de la commission sportive et des capitaines des AS concernées.

Tout manquement (non-respect des règles, tricherie...) est recevable s'il est constaté par deux participants d'une même partie. Dans ce cas le marqueur ne doit pas signer la carte du joueur incriminé et doit informer le comité.

Le comité peut aussi prononcer des sanctions conformes aux règles de la Ffgolf.

Article 8 - Conditions de jeu

Les conditions de jeu peuvent varier d'une compétition à l'autre, notamment par le fait que la majorité des compétitions est organisée pour un même golf à un certain intervalle, avec parfois des conditions météo très différentes. Pour autant, la saisie des résultats de notre championnat ne prendra en compte que les scores transmis par les secrétariats des golfs, avant intervention correctrice de la Ffgolf.

Scores transmis à la Ffgolf : sont transmis à la Ffgolf uniquement les scores réalisés sur des parcours étalonnés et conformes à leur étalonnage (pas de green d'hiver, pas moins de 18 trous).

Enregistrement des scores sur le site « golfcorpplr.sportsrégions.fr » : Tous les scores ont vocation à être enregistrés sur ce site sauf dans les cas suivants, explicités par des exemples :

Sur un même golf les poules A et B jouent dans des conditions conformes à l'étalonnage.

Lorsque vient leur tour, les poules C et D jouent sur des greens d'hiver ou ne font pas 18 trous, ou encore voient leur compétition annulée sans possibilité de report.

Dans ces cas, les résultats d'A et B sont transmis à la Ffgolf, mais pas reportés sur le site Golf Corpo, par équité.

Les 4 poules ABCD verront en revanche leur présence à cette compétition retenue pour compter dans le nombre de compétitions requises pour participer à la finale.

Article 9 - Réclamations

Toute suspicion d'anomalie lors de l'affichage des résultats, soit sur le « golfcorpplr.sportsrégions.fr », soit sur celui de la Ffgolf peut être communiquée par le capitaine d'équipe au Responsable de la commission sportive de l'ARGE-LR dans le mois suivant la compétition. Passé ce délai, aucun recours ne sera recevable.

Article 10- Cas d'annulation d'une compétition

Une compétition pourra être annulée la veille de celle-ci dans le cas d'une **alerte météo « orange »** ou plus sur le département du golf. Dans ce cas, la compétition sera reportée. Si ce report ne s'avère pas possible, notamment à cause de la proximité de la phase finale, la compétition sera annulée et **les scores des joueurs inscrits ainsi que ceux qui auront pu jouer dans les autres poules seront entrés sur le site avec la valeur 1.**

Article 11– Compétition finale :

11-1 Accessibilité :

Le nombre de compétiteurs participant à la finale est limité au plafond défini à l'article 3.

Sont retenus pour la finale les joueurs ayant participé au minimum à r-2 tours, r étant le nombre total de tours réalisés hors finale. Les membres de la commission sportive et les capitaines ne remplissant pas les conditions sont invités d'office.

S'il reste des places disponibles pourront être inscrits des joueurs ayant joué r-3 tours, en sélectionnant par ordre de priorité les joueurs ayant réalisé les meilleures performances en net.

En revanche si le nombre de joueurs dépasse le plafond, seront retenus en priorité les joueurs ayant réalisé les meilleures performances en net. Un joueur non éligible en net mais en situation de faire un podium en brut sera également sélectionné.

Il sera établi une liste d'attente pour remplacer les désistements éventuels.

11-2 Classement final et récompenses:

Classement final individuel

Le Brut prime sur le Net dans les récompenses.

Les récompenses sont attribuées en fonction du tableau de classement (cf. art-2)

Ne peuvent prétendre à un prix que les personnes disputant le dernier tournoi.

Chaque personne participant à la finale mais non récompensée lors du tableau de classement et présente lors de la remise des prix se voit remettre un lot de convivialité attribué par tirage au sort.

Classement final par AS

La coupe est remise à l'AS totalisant le plus de points au classement par AS (cf.art-2 du règlement intérieur)

En cas d'annulation de la compétition finale en raison de très mauvaises conditions météorologiques et au vu de l'impossibilité de reporter la compétition compte tenu de notre engagement à l'égard du restaurateur, le repas de clôture et la cérémonie de remise des prix seront maintenus. Le classement final sera établi en individuel et par AS sur la somme des r-3 meilleurs résultats au lieu de r-2 au sens de l'article 2

Article 12 – Repas-Voitures-Listing des départs

Les joueurs peuvent participer au repas qui fait suite à la compétition. Tout joueur inscrit à ce repas sera tenu de le régler, y compris dans le cas où ce repas ne serait pas pris, sauf si le restaurateur et/ou l'organisation en ont été avertis au plus tard **la veille de la compétition**. En cas de défaut de paiement du repas par le joueur, l'AS réglera le repas, à charge pour elle de se retourner vers son joueur si elle le souhaite.

Le partage des voitures est une facilité offerte aux joueurs qui le souhaitent mais elle ne peut être garantie. En cas de nombre impair de joueurs souhaitant un tel partage, les voitures partagées seront affectées selon la règle « **premier inscrit/premier servi** », la date et l'heure d'envoi par le capitaine du mail d'inscription à l'organisateur faisant référence. Si cette situation conduit à devoir arbitrer entre plusieurs joueurs d'une même AS, il incombera au capitaine de l'AS de désigner le joueur concerné. En cas d'absence inopinée d'un des joueurs devant partager une voiture, le co-voitureur présent prend la voiture seul.

Le listing des départs est transmis aux capitaines par l'organisateur à J-1, à charge pour chaque joueur de vérifier sur sa carte qu'il n'y a pas eu de modification du tee de départ le jour de la compétition

Pour l'ARGE-LR

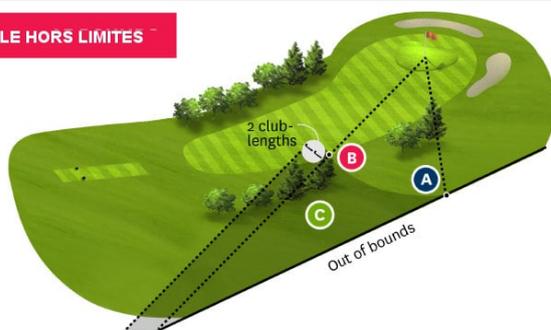
Le Président



Serge CALLEC

RÈGLE LOCALE E5 alternative à la règle coup et distance en cas de balle perdue**ILLUSTRATION DE LA RÈGLE LOCALE TYPE E5****NOUVELLES RÉGLES DE GOLF : COUP ET DISTANCE**

Une règle locale peut offrir une alternative à la double pénalité de coup et de distance pour une balle perdue ou hors limites. Cette nouvelle règle locale sera applicable à partir du 1er janvier 2019

BALLE HORS LIMITES**BALLE PERDUE**

Si la Règle Locale est active, vous pouvez toujours prendre un dégagement de coup et de distance, mais vous avez maintenant une autre option avec une pénalité de 2 coups.

A DÉTERMINER le point où la balle est passée hors limites (croquis de gauche) ou a été perdue (croquis de droite).

B RECHERCHER le point le plus près sur le bord du fairway, pas plus près du trou.

C DROPPER LA BALLE dans la zone ombrée définie d'un côté par une ligne allant du trou au point A et de l'autre côté par une ligne allant du trou au point B et pas plus près du trou. La zone de dégagement est étendue de part et d'autre par une longueur de 2 clubs.

Cette Règle Locale est instituée pour les compétitions de niveau inférieur où le rythme de jeu et d'autres problèmes deviennent significatifs. Elle ne concerne pas les professionnels ou l'élite des amateurs.



© 2018 R&A Hooper Limited and the United States Golf Association. All rights reserved.

LIBELLÉ DE LA RÈGLE LOCALE TYPE E5

Quand la balle d'un joueur **n'a pas été trouvée** ou qu'on est **sûr ou quasiment certain** qu'elle **est hors limites**, le joueur peut procéder comme suit plutôt que de procéder selon *coup et distance*.

Avec **deux coups de pénalité**, le joueur peut se dégager en *droppant* la balle d'origine ou une autre balle dans cette *zone de dégagement* (voir Règle 14.3):

Deux points de référence estimés :

a. Point de référence balle : le point où la balle d'origine est estimée:

- Être venue au repos sur le *parcours*, ou
- Avoir en dernier franchi la lisière de la limite du *parcours* pour venir reposer *hors limites*.

b. Point de référence fairway : le point du fairway du trou en train d'être joué qui est le plus proche du point de référence balle, **mais** qui n'est pas plus près du *trou* que le point de référence balle.

Pour l'application de cette Règle locale, «fairway» signifie toute zone de gazon dans la *zone générale* qui est tondue à hauteur de fairway ou moins.

Si la balle est estimée *perdue* sur le *parcours* ou avoir franchi en dernier la lisière de la limite du *parcours* avant le début du fairway, le point de référence du fairway peut être un chemin de gazon ou une zone de départ du trou en train d'être joué, tondus à hauteur de fairway ou moins.

Dimension de la zone de dégagement basée sur les points de référence_ : n'importe où entre_ :

- Une ligne partant du *trou* et passant par le point de référence balle (et à deux *longueurs de club* maximum de cette ligne), et
- Une ligne partant du *trou* et passant par le point de référence fairway (et à deux *longueurs de club* maximum à l'extérieur de cette ligne côté fairway).

Mais avec ces restrictions :

Restrictions sur la zone de dégagement :

- Doit être dans la *zone générale*, et
- Ne doit pas être plus près du *trou* que le point de référence balle.

Une fois que le joueur a mis une balle *en jeu* selon cette Règle locale :

- La balle d'origine qui était *perdue* ou *hors limites* n'est plus *en jeu* et ne doit pas être jouée.
- Ceci est valable même si la balle est trouvée sur le *parcours* avant la fin des trois minutes de temps de recherche (voir Règle 6.3b).

Mais le joueur ne peut pas utiliser cette option de dégagement pour la balle d'origine quand :

- On est *sûr* ou *quasiment certain* qu'elle est venue reposer dans une *zone à pénalité*, ou
- Le joueur a joué provisoirement une autre balle avec pénalité de *coup et distance* (voir Règle 18.3).

Un joueur peut utiliser cette option de dégagement pour une *balle provisoire* qui n'a pas été trouvée ou dont on est *sûr* ou *quasiment certain* qu'elle est *hors limites*.

Pénalité pour avoir joué une balle d'un mauvais endroit en infraction avec la règle locale : pénalité générale selon la règle 14.7.a

Valeur des éléments variables pour l'année 2024

Montant de la cotisation : **24€**

Nombre de tours programmés : **9 plus la finale**

Bornes des séries

Dames	1° Série	index	0,0	28,3
Dames	2°Série	index	28,4	54
Hommes	1° Série	index	0,0	22,3
Hommes	2°Série	index	22,4	28,4
Hommes	3° Série	index	28,5	54

Composition des poules

Poule A

- AST3M : Association sportive des territoriaux Métropole-Montpellier-Méditerranée
- ATSCAF30 : Association touristique sportive et culturelle des administrations financières du Gard
- ATSCAF 34 : Association touristique sportive et culturelle des administrations de l'Hérault
- CSCM : Club sportif des cheminots de Montpellier
- GCDM 1 : Golf club de la défense de Montpellier-équipe 1
- USFEN : Union sportive française de l'éducation nationale et de la fonction publique de l'Hérault

Poule B

- AGASAF : AS Air France
- ASCH 34 : AS des centres hospitaliers de l'Hérault
- ASPACAM : AS des personnels de l'aviation civile de l'aéroport de Montpellier
- ASPTT Hérault,
- COCDP : Club omnisport du Conseil Départemental et de la Préfecture du Gard

Poule C

- ASCGA : Association sportive et Culturelle GAMAG (groupement des agrégats et matériaux du Gard) Alès
- AS COLAS : AS de l'entreprise éponyme
- ASH Nîmes : AS des hospitaliers de Nîmes
- AS PTT du Gard
- GGG : Gazelec golf gardois
- CIRAD : centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

Poule D

- CAMERON : AS de l'entreprise éponyme
- GAZELEC 34
- GCDM 2 : Golf club de la défense de Montpellier-équipe 2
- GOLLA : GOLf Associatif (antérieurement Golf Alstom)